

La Maison-Dieu, 173, 1988, 143-152

Gaston SAVORNIN

ÉCHO DU COLLOQUE « PAUL VI ET LES ARTS »

EN rapportant ici un écho du Colloque sur « Paul VI et l'art » qui s'est déroulé le 27 janvier 1988 à l'Institut Catholique de Paris et à l'UNESCO, *La Maison-Dieu* attire l'attention sur l'intérêt que présenteront les actes du colloque et prolonge la réflexion développée dans les numéros que la revue a consacrés aux questions touchant l'art sacré ; par d'autres aspects aussi, ce colloque s'inscrivait dans une continuité. Comme le signalaient dans les discours d'ouverture le Docteur Giuseppe Camadini, Président de l'Institut Paul VI de Brescia et Monseigneur Paul Guiberteau, co-organisateurs du Colloque, il était apparu nécessaire d'accorder une attention particulière aux relations de Paul VI avec l'art, après qu'on ait traité à Louvain, Fribourg et Brescia de « Paul VI et la réforme liturgique » « Paul VI et les réformes institutionnelles »...

Le Président de l'Institut inaugurait alors la série de citations qui allaient émailler les divers témoignages et conférences : « ô voix bienheureuse de l'art, écho magique, toi qui, du mystère de la beauté silencieuse,

tire la musique des signes et des formes ». Par un autre aspect encore, le colloque s'inscrivait dans une histoire à la fois fort ancienne et très récente. Parmi les nombreuses personnes qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs, beaucoup s'étaient déjà rencontrés pour mettre en commun, à propos de l'art sacré, les compétences et finalités diverses qui sont celles des artistes, des fonctionnaires du Ministère de la Culture, des théologiens et liturgistes etc. L'évocation des relations de Paul VI avec les artistes ne pouvait qu'enrichir ce dialogue entre culte et culture dont le pape lui-même a souvent évoqué l'histoire déjà longue et diverses péripéties : « Nous vous avons quelque peu contrariés. Nous vous avons imposé comme première règle l'imitation, à vous qui êtes des créateurs toujours vivants, vous chez qui pétillent mille idées de mille nouveautés. » Mais les artistes présents au colloque ont pu témoigner à quel point Paul VI a vécu de manière positive la relation avec les artistes et a pratiqué les recommandations qu'on trouvera exprimées dans le message aux artistes des pères du Concile lors de sa clôture le 8 décembre 1965 : « L'Église a dès longtemps fait alliance avec vous. Vous avez édifié et décoré ses temples, célébré ses dogmes, enrichi sa liturgie. Vous l'avez aidée à traduire son divin message dans le langage des formes et des figures, à rendre saisissable le monde invisible. » En inaugurant la séance qui, à l'UNESCO, allait donner la parole aux artistes qui avaient collaboré avec Paul VI. M. Henri Lopes, Sous-Directeur Général pour la Culture et la Communication notait que : « Paul VI s'est entouré d'artistes, de leurs œuvres et de leur amitié. Ce n'est pas là un hasard car l'artiste, dans l'action, entre dans les climats du mystérieux divin. Lui-même, moins encore que quiconque n'est en mesure d'expliquer les forces dont il est la proie lorsque l'inspiration l'agite et le saisit... l'art a pour fonction ultime de répondre au double besoin de connaître le réel et de dépasser le réel. » Or, comme en témoignait un artiste présent au colloque, M. Hansing, Paul VI venait en quelque sorte à la rencontre de la démarche de l'artiste : « Paul VI

abordait les œuvres d'art avec le désir d'entrer dans le monde spirituel de l'artiste. Il était intéressé par la nouveauté à laquelle il voulait être réceptif et qu'il voulait comprendre et assimiler. Il acceptait les abstractions porteuses de symboles. »

Après les témoignages des artistes, de Jean Guitton, d'Isabelle Rouault, le Cardinal Paul Poupard, Président du Conseil pontifical pour la Culture et membre du Comité Scientifique de l'Institut Paul VI invitera les participants à « prendre appui sur l'œuvre si remarquable de Paul VI pour s'orienter vers les tâches d'aujourd'hui qui sont celles de l'Église, dans le fécond sillage de ce grand pontife qui fut un don de Dieu pour notre temps ».

En début de journée, le professeur Cappelletti et M. Gilles Chazal, Conservateur au Musée du petit palais avaient traité de deux sujets essentiels : la sensibilité esthétique de Paul VI et la mission des artistes selon Paul VI.

LA SENSIBILITÉ ESTHÉTIQUE DE PAUL VI

Après avoir évoqué des souvenirs personnels correspondant à l'époque où Mgr Montini était Substitut de la Secrétairerie d'État et définissait les conditions d'un dialogue positif avec le monde d'aujourd'hui, le professeur Cappelletti, encyclopédiste, analyse deux homélies du Cardinal-Archevêque de Milan. La première a été prononcée en 1959 en la cathédrale de Crema lors de la Dedicace de celle-ci. La deuxième a eu pour cadre le Duomo de Milan. Le conférencier y vérifie la thèse selon laquelle, pour Paul VI, l'art a été *une manière anthropologique fondamentale de concevoir et d'exprimer l'existence*.

Cette vérification se fait dans la manière de concevoir la cathédrale à la fois œuvre d'art, lieu de rassemblement des croyants et édifice symbolique au sein de la cité. Montini cherche l'idée exacte qui expliquerait le fait de la cathédrale. Il ne la trouve pas dans l'histoire, pas

même dans l'identification de la cathédrale comme espace et lieu de culte. Car la cathédrale avec ses composantes de culture et d'architecture au sein de l'aventure de la foi et de l'esprit devient symbole dans sa totalité. En effet, l'art y a son propre langage où le règne subit des transformations progressives, des torsions jusqu'à devenir symbole. Alors il renonce au rapport conventionnel avec l'objet et il le remplace par une analogie relative et fondamentale... La cathédrale, de simple espace pour le culte, devient la ville sur la montagne dont parle l'Évangile...

La cathédrale est expression d'unité. Or l'unité réalisée par la cathédrale est christocentrique ; tout converge vers le tabernacle, se rapporte à la première création à travers le verbe et à la deuxième, la Rédemption, à travers l'homme-Dieu... « C'est une merveille que l'art chrétien puisse exprimer l'invisible avec les éléments les plus matériels, qu'il puisse chanter avec des éléments immobiles et muets, qu'il sache animer la matière avec tout le paradis d'une communion des saints telle que l'exprime le Dome de Milan. C'est comme une lévitation de la matière qui prend son vol pour dépasser la mutabilité de choses matérielles.

Art et liturgie

Selon Paul VI, cité par le professeur Cappelletti, il y a identité du langage artistique et du langage liturgique. Et pourtant, au centre de la liturgie, il y a ce mystère qui séduit la raison en même temps qu'il la dépasse et dont le rapport avec l'art n'est peut-être pas évident. Le pain et le vin, tout en conservant leurs apparences propres sont totalement remplis de transcendance, de sorte que s'opère un changement de deux substances subordonnées dans la hiérarchie de l'être en une présence parmi nous de la substance suprême du Dieu qui s'est fait homme. Quand le Pape reçoit les promoteurs de la messe des artistes, le 7 mai 1964 il dit : « notre ministère requiert votre collaboration car, vous le savez bien, nous devons

rendre accessible et compréhensible, l'ineffable de Dieu. Or vous êtes des maîtres en cette opération qui traduit le monde invisible en formules accessibles, intelligibles, c'est votre métier, votre mission à vous... Sans votre aide, le ministère deviendrait bégayant, incertain. Ainsi, par exemple, le chant augmente la noblesse de l'action liturgique... ».

L'art donne au culte son langage ineffable qui rend en quelque manière sensibles les choses spirituelles, tandis que le culte donne à l'art un contenu que l'art ne pourrait pas recevoir ailleurs.

Modernité et art moderne

Dans l'encyclique *ecclesia suam* le Pape « renverse la position moderniste et, en même temps, dépasse la position antimoderniste. L'Église saisit l'étonnante nouveauté du temps moderne mais elle avance sur les chemins de l'histoire avec confiance et dit aux hommes : « j'ai ce que vous cherchez, ce qui vous manque ». C'est dans cette perspective que se situe le Pape lorsque, pensant à l'art nouveau, à la fécondité virtuelle de la pensée humaine et à ce que la Bonne Nouvelle peut lui apporter pour surmonter le doute et l'angoisse, il plaide pour la confiance à l'égard de l'artiste : « Le monde a besoin de beauté non moins que de vérité pour se sauver du désespoir. »

LA MISSION DES ARTISTES

M. Gilles Chazal, Conservateur au Musée du Petit Palais et professeur d'iconographie chrétienne à l'École du Louvre se réfère aux mêmes textes que le conférencier précédent mais axe son investigation sur la définition, par Paul VI, de la mission des artistes et sur les modes d'exercice de cette mission.

Une mission

La notion même de mission des artistes peut étonner car pour qu'il y ait mission, il faut qu'une autorité extérieure la définisse et la confie. Cela peut choquer une mentalité contemporaine « qui trouve en l'artiste le symbole même de l'être indépendant, autonome dans son atelier, puisant en lui-même toutes les composantes de son univers artistique très personnel : univers artistique qu'il offre au regard des autres, en attendant reconnaissance et non pas contrainte ». En fait, les propos de Paul VI sur la mission des artistes se situent dans la ligne d'une théologie du signe : « la manifestation extérieure du sentiment religieux est non seulement un droit mais aussi un devoir, du fait de la nature même de l'homme dont l'activité intérieure reçoit, des signes extérieurs, une impulsion pour son activité intérieure ». Par ailleurs, « l'économie divine de l'Incarnation contient une intention providentielle de visibilité, l'intention de prendre les choses créées et sensibles pour en faire des signes sacrés des réalités incréées et invisibles ». Or, à ce carrefour du visible et de l'invisible, l'artiste intervient pour revêtir d'expression, de formes, de couleurs, les trésors du ciel, de l'esprit. Et Paul VI ajoute que : « vous avez cette prérogative qu'en rendant accessible et compréhensible le monde de l'esprit, vous lui conservez son caractère ineffable et transcendant... » (Messe des artistes, 7 mai 1964). Les artistes ont donc pour mission de rendre visible l'invisible par la voie poétique, la voie de l'émotion. Cette voie est un mode de connaissance spécifique, profondément riche, irremplaçable. « M. Chazal constate que la définition du rôle de l'artiste, telle qu'elle se précise, se développe, se déploie dans une série de discours de Paul VI, est celle qu'exprime la Constitution sur la Liturgie : (n° 122) parmi les plus nobles activités de l'esprit humain, on compte à très bon droit les beaux-arts, mais surtout l'art religieux et ce qui en est le sommet, l'art sacré. Par nature, ils visent à exprimer de quelque façon dans les œuvres humaines la beauté infinie de Dieu... »

Les modalités et conditions d'exercice de la mission de l'artiste

La *première condition* est la *liberté* de l'artiste. « Nous vous avons quelque peu contrariés... Nous vous disions : "nous avons ce style, il faut vous y adapter ; nous avons cette tradition, il faut que vous y soyez fidèles ; nous avons ces maîtres, il faut les suivre ; nous avons ces règles, vous ne pouvez vous en écarter". Nous vous avons parfois imposé une chape de plomb ; on peut bien le dire : pardonnez-le nous » (7 mai 1964). Paul VI connaissait cet art contemporain parfois déroutant, il savait, pour avoir rencontré les artistes, que « l'artiste moderne est subjectif. C'est plus en lui-même qu'en dehors de lui qu'il cherche les motifs de son œuvre ». Mais cette indépendance farouche peut constituer une chance pour l'Église. Or la liberté de l'artiste à l'égard de l'Église a pour corollaire la liberté de l'Église à l'égard de l'artiste et des formes que l'art a pu prendre au cours de l'histoire : « L'Église n'a jamais considéré aucun style comme lui appartenant en propre, mais, selon le caractère et les conditions des peuples, et selon les nécessités des divers rites, elle a admis les genres de chaque époque... » (Const. Lit. n° 123). Dès lors l'Église se considère comme d'autant plus libre pour affirmer : « Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples, et de toutes les nations, ait lui aussi, dans l'Église, liberté de s'exercer... »

La *deuxième condition* du bon exercice de la mission de l'artiste désireux de « servir les édifices et les sites sacrés avec le respect qui leur sont dus » est, selon Paul VI, leur *enracinement dans la vie ecclésiale et la vie spirituelle* : « vous êtes à la recherche de ce monde de l'ineffable, et vous trouvez que sa patrie, son foyer, sa source la meilleure c'est encore la foi, la prière, la religion. Nous vous serons reconnaissants de venir puiser chez nous le motif, le thème, parfois plus que le thème, ce fluide sacré qui s'appelle inspiration, grâce, charisme de l'art... ». Dès lors l'art trouve comme naturellement sa place dans la liturgie et, en retour, il y trouve un

enrichissement car en se faisant liturgique, en pénétrant dans le sanctuaire des réalités positives de la religion, d'incertain et subjectif qu'il était, il devient sûr, objectif, social : « Insérez votre art, votre œuvre l'oblation de votre génie et de votre travail dans le grand cycle de la prière de l'Église ; dans la liturgie sacrée. Entrez dans l'esprit et les finalités de la solennelle Constitution conciliaire sur la liturgie. » Paul VI a bien conscience que l'artiste pourra éprouver quelque peine à maintenir l'équilibre entre les deux pôles de sa mission que sont, d'un côté, l'indispensable liberté et, de l'autre, la fidélité aux fins propres de l'Église. Pensant à la manière dont l'artiste pourra participer à l'application de la Constitution conciliaire, il prévoit que « l'insertion de l'art dans le culte entraînera pour l'artiste de nombreuses limitations, de nombreuses prescriptions finalisées par le but fondamental de la participation active du peuple de Dieu à l'action liturgique mais, en dehors du moment liturgique, l'artiste pourra revendiquer une plus grande, et dans un certain sens, une complète liberté, car la liturgie pastorale voulue par le Concile, n'épuise certainement pas l'immense fécondité de l'art » (4 janvier 1967).

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE L'ŒUVRE D'ART

En essayant de définir ces critères, développés à travers plusieurs discours, Paul VI se réfère encore à la Constitution sur la liturgie : « L'Église s'est toujours comportée en juge des beaux-arts, discernant parmi les œuvres des artistes celles qui s'accordaient avec la foi, la piété et les lois traditionnelles de la religion, et qui seraient susceptibles d'un usage sacré. »

Le critère premier, pour Paul VI est celui *d'une véritable création*, car Dieu est vie et l'art naît de la liberté de l'homme. L'Église doit donc faire appel à d'authentiques créateurs.

Le deuxième critère est celui de *l'intelligibilité*. Le Pape se souciait, en effet, du fossé existant non seulement

entre les artistes et le monde d'aujourd'hui, mais aussi entre les artistes et le monde contemporain en général. « Nous qui voudrions voir dans l'art une signification, un service, un contenu, nous sommes comme devant une tour de Babel... nous croyions que le royaume de l'art était béatitude, alors qu'aujourd'hui il est souffrance et confusion... » Aussi le Pape souhaite-t-il que les diverses expressions de l'art concourent à la liturgie sacrée dans laquelle, dit-il, « nous voulons que se fondent la beauté et la simplicité, la plénitude et la brièveté, les sonorités reçues du passé et les voix des temps nouveaux, tout cela fondu en une sorte de nouvelle harmonie (13 octobre 1966).

Le troisième critère dégagé par Paul VI pour juger les œuvres d'art est la *beauté* considérée comme liée à l'harmonie et source d'intuition, de facilité, de bonheur : « cette facilité, ce bonheur, vous ne les donnez pas toujours et, alors nous restons surpris, intimidés, lointains » (7 mai 1964).

Le quatrième critère pourrait s'appeler *densité de l'expression* : « Notre âge est celui de la science, de la recherche du réel dans le savoir et l'être. C'est l'ère de l'essentiel où la rhétorique détonne car de toute chose complexe on cherche le noyau, la force première... l'art doit s'inscrire dans cette recherche de l'essentiel et se distinguera « par une beauté simple et noble plutôt que par la seule somptuosité ». C. Chazal a réuni dans sa conclusion un certain nombre de propos de Paul VI relatifs à la responsabilité que l'Église encourt dès lors qu'elle définit la mission des artistes, les conditions de son exercice et les critères d'évaluation des œuvres produites. Si l'artiste qui accepte d'entrer dans les finalités propres de l'Église se sent responsable devant elle, l'Église, en retour, ne doit pas manquer à sa tâche.

Il convient que l'Église soit active en faveur des artistes, qu'elle affiche clairement et concrètement le besoin qu'elle a d'eux.

L'Église doit laisser les artistes libres dans la forme, tout en les enseignant sur le fond.

L'Église a pour tâche de chercher les signes des temps perceptibles dans les œuvres d'art : « Les artistes sont, par leur farouche liberté et par leur quête d'intériorité, sensibles très immédiatement à la dimension tragique de la condition humaine contemporaine. L'Église doit interroger cet art, en faire un objet d'étude tout à fait particulier et engager un dialogue en profondeur avec les créateurs. »

A propos de ce dialogue dont Paul VI a donné l'exemple, le Cardinal Poupar note, dans son discours de clôture à l'UNESCO, qu'il est aussi nécessaire aujourd'hui qu'autrefois : « d'une part, l'application des textes du Concile et des documents qui en ont spécifié la visée, a provoqué de nombreuses initiatives, notamment en ce qui concerne l'aménagement des lieux de culte. Dans le fait que beaucoup d'aménagements ont un caractère provisoire, faut-il voir, soit une négligence, soit un doute sur l'aptitude de l'art contemporain à réaliser le cahier des charges établi par les responsables d'Église, ou encore une attente qu'il ne faudrait pas lasser par des délais toujours prolongés.

D'autre part, une réelle prise de conscience de la part de nos contemporains et les initiatives des responsables en faveur du patrimoine artistique et de sa mise en valeur, ont intensifié l'intérêt porté à l'art sacré ».

Sur la voie tracée par Paul VI, Jean-Paul II demande qu'on avance avec ces convictions qu'il exprime devant le Conseil pontifical pour la Culture et son Président, le Cardinal Poupard : « La quête de la beauté correspond à une aspiration profonde de l'homme et l'ouvre à la transcendance... Avec l'artiste, nous saisissons en un éclair la mystérieuse unité des choses si recherchées dans notre monde aux prises avec des bouleversements culturels sans précédent. »

G. SAVORNIN